Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-66_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 4 Décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, M. Patrick ROUSVOAL, Mme Patricia LE BARS, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, Mme Barbara PERRON, M. Paul QUEMENER, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Marion DAVID, M. Tristan CLOAREC.

Absentes excusées : Mme Johanne RITZ, Mme Jeanne REID

Procurations : Mme Jeanne REID donne procuration à M. Hubert LE LANN
Mme Johanne RITZ donne procuration à Mme Barbara PERRON

Secrétaire de séance : M. Patrick ROUSVOAL

DELIBERATION N°66 - 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RE-VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE JEAN CAËR A LA REGION BRETAGNE

Monsieur le Maire expose que le projet de re-végétalisation de la cour d'école et dont le coût prévisionnel s'élève à 330 000 € HT soit 396 000 € TTC est susceptible de bénéficier de la subvention de « Bien Vivre Partout en Bretagne ».

La commune de BERRIEN, sollicite une subvention d'un montant de 20% du montant total HT.

Les subventions de la CAF et de l'ANS ont été obtenues pour un montant de 100 691 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	MONTANT SUBVENTION
REVEGETALISATION COUR ECOLE			
ANS	45 146 €	47,56%	21 471 €
CAF Finistère	81 000 €	80%	64 423 €
CAF Finistère	43 521 €	34%	14 797 €
Agence de l'eau	115 000 €	50%	57 500 €
Région - BVB	330 000 €	20%	66 000 €
DETR 2026/DSIL 2026	330 000 €	12%	39 600 €
Autofinancement	**330 000 €**	**20%**	**66 000 €**
Total Revegétalisation cour d'école			**329 791 €**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-66_2025-DE

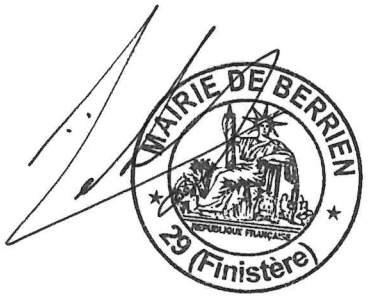
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de re-végétalisation de la cour d'école
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Sollicite la région, au titre du programme « Bien Vivre Partout en Bretagne », pour un montant de 66 000 €, soit 20% du montant total de la dépense.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE MAIRE

H. LE LANN



Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr